

## INFORMATION DU PUBLIC

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Le public est informé que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le

#### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS (CAB)

est consultable aux heures d'ouverture de la mairie. Conformément à l'article L. 2121-24 du CGCT, la publication au recueil est assurée sur papier. Le recueil est également publié en intégralité sur le site internet de la CAB ([www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)).

Pour tout renseignement concernant ce recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil.

Mis à la disposition du public le :  
14 mars 2016.....

**Le maire,  
GRARE BERNARD**

